

la rompre." Ces malheureux s'imaginaient devoir agir ainsi par compassion, pour éviter au malade les douleurs d'une longue agonie et le délivrer plus promptement des peines de la vie terrestre.

Dans le Matamba (Guinée inférieure), lorsqu'un nègre vient à mourir, ses esclaves, ses parents et ses amis se rasent entièrement la tête en signe de deuil, et, après se l'être frottée d'huile ainsi que le visage ils se couvrent de poudres de différentes couleurs, mêlées de plumes et de feuilles sèches pilées.

Cette cérémonie n'a lieu qu'à la mort de simples particuliers ; après le décès d'un prince ou d'un gouverneur, on se rase seulement le dessus de la tête, et on la ceint d'une lisière de toile ou d'écorce d'arbre, comme cela se pratique dans les maladies ; on s'enferme ensuite pendant huit jours, sans sortir de la case pour quelque raison que ce puisse être. Quelques uns joignent à cette retraite un jeûne austère de trois jours, pendant la durée duquel ils se condamnent à un silence absolu. Si quelque nécessité les oblige de répondre à quelques demandes, ils le font par signe, à l'aide d'un petit roseau qu'ils portent à la main.

Ainsi que nous l'avons dit, la mort des chefs est aussi l'occasion des sacrifices humains qui rappellent les sanguinaires coutumes du royaume de Dahomey et dont le récit nous a été transmis par des Européens, témoins de ces horribles hécatombes. Lorsqu'un potentat, en exercice ou à la retraite, vient à mourir, on massacre un certain nombre d'esclaves, "dont les mânes doivent accompagner le défunt dans la région des esprits." Les parents du mort se procurent autant de nègres que leurs moyens leur permettent d'en acheter. Tel directeur de station a vu des Ba-Yanzi ou les Ba Kouti venir lui proposer d'acheter quelques-uns de ses soldats ouvriers, qu'ils prenaient pour des esclaves et qu'ils auraient sacrifiés sur la tombe de leur vieux chef et témoinner une naïve stupéfaction d'entendre refuser ce révoltant marché.

M. Glave a été témoin, dans la région du Congo inférieur, de ces boucheries humaines, contre lesquelles la civilisation a été jusqu'ici impuissante.

C'est avec une complaisance orientale, d'ailleurs que les chefs, propriétaires de nombreux trésors, seigneurs et maîtres de glorieuses épouses et de beaux enfants, racontent flegmatiquement ce qui se passera après leur mort, décrivant avec orgueil le linceul de soie et de satin dont on enveloppera leur cadavre et la fusillade dont on saluera, pendant plusieurs jours, leur dépouille honorée, avant de la mettre au tombeau. A les voir s'appesantir sur ces funèbres détails, on serait tenté de croire qu'ils passent leur vie à se préparer à la mort. "Ils craignent l'instant fatal, ils redoutent la mort elle-même, parce qu'elle fait souffrir, mais c'est avec fierté qu'ils pensent au lendemain. Toutes ces étoffes chatoyantes pareront leurs restes portés en grande pompe par des guerriers qui chanteront des hymnes solennelles et qui, suivis de femmes, déchireront l'air de leurs lamentations tandis que dans tous les villages éclateront les décharges de mousqueterie, saluant le grand chef éteint. Ne sera-ce pas magnifique et digne d'un roi ?"

Leurs épouses seront ensuite brûlées vivantes et leurs esclaves immolés dans une effroyable hécatombe.

Tous les esclaves, hommes et femmes, sont exposés à cette mort barbare et révoltante, surtout chez les Ba-Yanzi. Ces tribus sont convaincus qu'en mourant l'indigène est transporté dans un autre monde où il mènera la même existence, exigeant la même alimentation et les mêmes soins, et naturellement le même nombre d'esclaves.

Le lieutenant Van Gèle, commandant de la station de l'Equateur, dut assister, écoeuré, à une de ces scènes atroces qui inspirent autant de légoût que d'indignation. Un chef important étant mort, les tribus voisines résolurent de massacrer des esclaves "dont les mânes devaient accompagner le défunt dans la région des esprits." Les parents du mort et les hommes libres se procurent donc autant d'esclaves que leurs ressources leur permettent d'en acheter. On en recruta quatorze.

Les femmes furent étranglées de la façon sui-

vante : un indigène escaladait un arbre et attachait au bout d'une grosse branche une corde dont l'extrémité était enroulée au cou de la négresse. La branche, une fois abandonnée à elle-même, soulevait la femme et la balançait dans l'air, pendant les affres de l'agonie. Les contorsions de la moribonde excitaient une joie effrénée parmi les spectateurs, dont la plus grande partie devait partager tôt ou tard le même sort ; mais ils étaient bien loin d'y songer. Quant aux hommes, ils furent décapités devant de nombreux groupes d'esclaves, que l'attrait de ce sanglant spectacle avait attirés de plusieurs lieues à la ronde. La victime était assise sur une sorte de billot ; ses genoux, ses chevilles et ses bras étaient serrés entre des poteaux assez semblables à de courtes échasses plantées en terre, de façon à empêcher le moindre mouvement. Un cercle de jonc, formant collier, était relié par une sorte de large mentonnière en cordelettes à un énorme nœud formé au-dessus de la tête. Une longue corde rattachait ce nœud à une perche flexible, de neuf mètres de long, installée à trois mètres du patient, et à laquelle des indigènes s'étaient suspendus jusqu'à ce qu'elle fût recourbée comme un arc. Une fois la corde accrochée à l'extrémité de la perche, celle-ci se redressait et le corps du pauvre diable, maintenu à la fois contre sol par les poteaux, et entraîné vers le ciel comme par un ressort invincible, était véritablement écartelé ; le cou s'étirait et s'allongeait démesurément.

C'est alors que l'exécuteur faisait son apparition, armé d'un sabre à courte lame. Après avoir tracé sous la mâchoire du patient une ligne de démarcation avec de la craie, il s'éloignait de quelques pas, mesurait la distance en étendant deux fois son arme jusqu'à l'endroit où il voulait frapper, et, d'un seul coup, séparait ensuite la tête du corps. La tête, ainsi coupée, rebondissait alors dans l'espace, au bout de la perche, et, se dégageant de la corde, allait s'abattre à plus de cinquante mètres. Rien ne saurait décrire alors l'allégresse des assistants et la rage acharnée avec laquelle ils se disputaient les tristes dépouilles.

Le massacre accompli, on fait bouillir les têtes, pour en décorer les pieux plantés autour de la tombe du chef. Quant aux cadavres, on les brûle ou on les précipite dans le fleuve, et la terre saturée de sang est employée pour l'ensevelissement du défunt.

Les Ba-Yanzi, malgré ces coutumes barbares, sont pourtant supérieurs à la plupart des autres peuplades du Congo. Ils confectionnent de la poterie, des meubles en bois assez habilement fouillés et divers menus objets, décorés avec un certain goût ; ils construisent des habitations confortables, surtout dans la ville de Bobolo, travaillent le fer et les autres métaux et fabriquent des couteaux et des hachettes qu'ils vendent aux Ba-Tke et aux Wa-Buma.

Passionnés pour la musique, ils tirent des sons d'une douceur originale de leur lyre à cinq cordes et de leur *marimba*, sorte de tympanon formé d'une boîte sonore sur laquelle sont rangées des plaques de métal. Ils cultivent le maïs, la patate douce, la canne à sucre, le manioc, les bananes, l'huile de palme, les noisettes de terre et des fruits semi-tropicaux, tels que l'orange et l'ananas, importés par les Portugais.

Les Ba-Yanzi n'ont ni chevaux, ni bœufs, ni moutons ; mais ils élèvent des chèvres, des porcs et de la volaille. Grands pêcheurs, ils fument le poisson pour le conserver. D'ordinaire, ils s'épilent la barbe, les sourcils et les cils, et se balafrent le front, les tempes, la poitrine et le ventre avec des incisions dont les dessins rappellent les emblèmes de leur tribu. Ils tressent leurs cheveux teints en rouge et les oignent avec de la graisse et de la terre glaise. Souvent, ils s'affublent de plumes de perroquets, de bagues, de colliers ou de bracelets, pendant que la plus élégante des femmes de Zukungu se contente, pour costume de gala, d'une ou de deux pièces d'étoffe en filasse grossière. La coquetterie est l'apanage du sexe laid sur les rives du Congo.

A. PILGRIM.

Les êtres forts sont toujours des êtres bons.—  
A. Delpit.

## GALERIE CANADIENNE

## LES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le second lieutenant gouverneur de Québec, l'honorable René Edouard Caron, est né l'an 1800, à Sainte-Anne de Beauport. Admis au barreau en 1826, il était échevin de Québec en 1823, maire et député en 1834. Après l'union des Canadas (1841), M. Caron siégea au Conseil Législatif jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut nommé juge de la Cour Supérieure. Deux ans après, il devint juge de la Cour d'Appel.



L'HON. R. E. CARON

L'honorable Caron fut élevé au poste de lieutenant-gouverneur en 1873.

Le 13 décembre 1876, vers cinq heures de l'après-midi, l'honorable M. Angers annonçait à la Chambre que l'honorable M. Caron avait rendu le dernier soupir et proposait l'ajournement. Le 18 eurent lieu les obsèques qui furent très imposantes.

Sa biographie a été écrite par Louis-P. Turcotte, auteur du *Canada sous l'Union*. Broch., 56 pp., avec portrait. Québec, 1873, L. Brousseau.

E. Z MASSICOTTE.

## ETYMOLOGIES

## POINTE DE MONTS

La Pointe de Monts fut ainsi nommée en l'honneur de Pierre du Gua, sieur de Mons, l'explorateur des côtes de l'Acadie. M. Faucher de Saint-Maurice fait remarquer que l'amiral Bayfield est le seul qui ait maintenu la véritable orthographe de ce nom. Presque toutes les autres cartes indiquent ce lieu sous le nom de Pointe des Monts ce qui est un non-sens.

## LORETTE

En 1673, les Hurons s'établirent à une lieue en arrière de Québec. Ils élevèrent une chapelle en briques au milieu des cabanes, et comme elle était bâtie sur le modèle de la chapelle de Lorette, en Italie, le village reçut en conséquence le nom de Notre-Dame de Lorette.

## BERMUDES

Les îles Bermudes sont situées dans l'Océan Atlantique, au nord-est des Antilles. Elles sont au nombre de cent cinquante environ. Ces îles, malgré leurs rocs et leurs bancs de sable, ont une brillante végétation. Le climat, quoique sain, est d'une chaleur écrasante. Les Bermudes tiennent leur nom du navigateur espagnol, don Juan Bermudez, qui les découvrit en 1522.

P. G. R.